ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2011-61 du 10 mars 2011 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : *ETSM1130210S*

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision DG n° 99-3 du 10 mars 1999 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2001-99 du 23 juillet 2001 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2009-84 du 16 avril 2009 portant désignation d'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1er

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont les noms suivent :

M. Alain RICHARD, pharmacien inspecteur de santé publique, à compter du 1er mai 2011.

M. Nam HUYNH-VAN, pharmacien contractuel, à compter du 14 mai 2011.

M. Franzy CERONE, chimiste contractuel, à compter du 14 mai 2011.

Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 10 mars 2011.

Pour le directeur général et par délégation :
L'adjointe au directeur général,
F. Bartoli